



**ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

EP

UNEP/MED WG.620/8



**Mediterranean
Action Plan**
Barcelona
Convention

16 juillet 2025
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 16 au 19 septembre 2025

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et action par la réunion, y compris les projets de décision

Projet de décision IG.27/5 : Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques pour les zones marines et côtières méditerranéennes 2026-2035

Pour des raisons environnementales et d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité d'exemplaires. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2025

Note du Secrétariat

1. La 19^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (COP19, Athènes, Grèce, 9 au 12 février 2016) a adopté, par la Décision IG.22/6, le Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques pour les zones marines et côtières méditerranéennes (CRACC), disposant d'un calendrier de 10 ans, aligné sur la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) 2016-2025.
2. La 23^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (COP23, 5 au 8 décembre 2023, Portorož, Slovénie) a recommandé de revoir le CRACC pour la période à venir, en tenant compte des nouveaux défis, outils et solutions fondées sur la nature.
3. La phase initiale du processus de mise à jour du CRACC a consisté en un examen documentaire des évaluations, rapports et conclusions pertinents pour le PAM, issus des récents développements et cadres mondiaux et régionaux en matière de changement climatique, complété par une consultation des membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), des composantes du PAM et des partenaires du PAM.
4. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors de la Réunion thématique ad hoc de la CMDD (Istanbul, Türkiye, 12 au 13 février 2025) en tant qu'éléments initiaux du CRACC mis à jour. Après cette réunion, le Secrétariat, en collaboration avec les composantes du PAM, a continué à affiner le texte du CRACC, dont la version mise à jour a été examinée par les experts nationaux sur les changements climatiques lors de la Réunion régionale sur l'adaptation aux changements climatiques qui s'est tenue à Istanbul, en Türkiye, les 8 et 9 juillet 2025.
5. L'approche de la mise à jour du CRACC tient compte des changements importants des cadres d'orientation politique mondiaux et régionaux pour les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, à savoir l'Accord de Paris et les récentes COP de la Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), y compris l'adoption en 2023 par sa COP28 du Cadre pour la résilience climatique mondiale.
6. Le CRACC 2026-20235 prend en considération les principaux rapports scientifiques récents du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone concernant les défis des changements climatiques, les scénarios et solutions futurs et, en particulier, le Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) du MedECC.
7. Le CRACC 2026-2035 fournit les orientations et les priorités permettant d'agir efficacement en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et d'accélérer la mise en œuvre ; parallèlement, le rôle des niveaux national, local et infranational à travers les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les contributions déterminées au niveau national (CDN) est crucial pour opérationnaliser sa mise en œuvre.
8. Les principaux éléments se concentrent sur les priorités proposées qui traitent des solutions basées sur la nature ; la nécessité d'intégrer davantage et mieux l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification et de budgétisation du développement national, infranational et sectoriel ; le rôle renforcé de la planification spatiale marine et de la gestion intégrée des zones côtières et leur intégration dans la planification nationale de l'adaptation ; la promotion de solutions spécifiques au lieu, au temps et au secteur ; l'accent supplémentaire sur le rôle des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation, qui, avec la planification et la budgétisation annuelles, constituent les principaux instruments de mobilisation des finances publiques ; l'effet de levier du financement de l'action climatique ; le renforcement des connaissances scientifiques sur le climat, le partage des données et des informations ; l'exploitation des exemples de meilleures pratiques de mesures à faible regret ; la promotion de projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques.
9. Le cadre de suivi et d'évaluation récemment introduit permettra d'effectuer une évaluation renforcée de la mise en œuvre et des progrès du CRACC et, ainsi, de mieux informer sur les besoins de révision à l'avenir.

10. La mise en œuvre du CRACC est abordée en particulier par les activités 3.1.1 et 3.2.1. du Programme de travail et du budget du PNUE/PAM PoW 2026-2027.
11. Cette proposition de Décision et son Annexe sont soumises à la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 16 au 19 septembre 2025) pour examen et transmission éventuelle à la 24^{ème} Réunion des Parties contractantes (COP24, Le Caire, Égypte, 2 au 5 décembre 2025).

Projet de décision IG.27/5

Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques pour les zones marines et côtières méditerranéennes 2026-2035

Les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses protocoles, lors de leur 24^{ème} Réunion,

Accueillant avec satisfaction le document final de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'Océan de 2025 (UNOC-3) intitulé « Nos océans, notre avenir : unis pour une action urgente », *réaffirmant* l'engagement mondial résolu en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines et *réaffirmant* la nécessité de renforcer le rôle des conventions et plans d'action relatifs aux mers régionales,

Inspirées par la célébration de haut niveau du 50^{ème} anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE et du 30^{ème} anniversaire de la Convention de Barcelone post-Rio, lors de la troisième session de l'UNOC, le 10 juin 2025, qui a manifesté clairement le renouvellement de l'engagement des Parties contractantes, tel qu'il ressort de leur déclaration ministérielle,

Notant avec reconnaissance la Résolution 6/15 adoptée par l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement le 1er mars 2024 sur le renforcement des efforts déployés au niveau des océans afin de lutter contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité marine et la pollution,

Rappelant également la Résolution 67/296 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de juillet 2022, intitulée « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité »,

Eu égard au Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée et à ses dispositions relatives aux mesures d'atténuation et d'adaptation pour faire face aux effets des changements climatiques, à la Stratégie méditerranéenne de développement durable et aux recommandations de la COP23 prévoyant la préparation du Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour la Méditerranée, en synergie avec les développements pertinents aux niveaux régional et mondial, ci-après dénommé le Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières méditerranéennes (CRACC),

Considérant que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre époque, et que leurs effets néfastes, notamment l'augmentation de la température et du niveau des mers, l'acidification et la désoxygénation ainsi que la dégradation de la biodiversité marine, ont des impacts alarmants et croissants sur la vie humaine et sur les écosystèmes côtiers et marins, ainsi que sur les dépenses publiques,

Préoccupées par les conclusions des rapports pertinents du système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, des experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) et du 6^{ème} Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant les impacts, les risques, le scénario actuel et futur des changements climatiques pour la Méditerranée,

Conscientes que le renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques est crucial pour les écosystèmes côtiers et marins et socioéconomiques de la Méditerranée,

Ayant examiné les rapports de la 21^{ème} Réunion de la CMDD (Corinthe, Grèce, juin 2025) et de la Réunion régionale sur l'adaptation aux changements climatiques (Istanbul, Türkiye, juillet 2025),

1. *Adoptent* le Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques 2026-2035 figurant à l'annexe I de la présente Décision ;

2. *Exhortent* les Parties contractantes à prendre en compte et à traiter la mise en œuvre du CRACC, par le biais de leur gestion intégrée des zones côtières (GIZC) nationale et locale, de leurs stratégies et plans d'adaptation aux changements climatiques, de leurs contributions déterminées au niveau national, conformément à leur situation et leurs priorités nationales ;

3. *Adoptent* la Matrice de suivi des performances (MEL) du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques, figurant à l'annexe II de la présente Décision, en tant qu'outil de suivi évolutif pour évaluer la mise en œuvre du CRACC, qui sera détaillé davantage en tenant compte des systèmes de partage de données et d'information existants en vue de garantir que toute obligation de rapport créée dans le cadre de la MEL s'appuie sur les outils et les données existants utilisés par les Parties contractantes afin d'éviter les doubles emplois ou les charges administratives supplémentaires ;

4. *Encouragent* l'ensemble des organisations intergouvernementales, des organismes donateurs, des secteurs d'activité, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires concernés à soutenir la mise en œuvre du CRACC, notamment par un financement adéquat ;

5. *Demandent* au Secrétariat, au CAR/CC et aux autres composantes du PAM de tout mettre en œuvre pour fournir un appui technique coordonné afin de déterminer et de mobiliser des ressources externes pour aider les Parties contractantes à renforcer leurs capacités et à mettre en œuvre le CRACC efficacement.

Annexe I

Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques pour les zones marines et côtières méditerranéennes 2026-2035

INTRODUCTION

Objet et champ d'application du Cadre

1. L'élaboration du Cadre est guidée par la vision suivante :

D'ici 2035, les zones marines et côtières des pays méditerranéens et de leurs communautés auront accru leur résilience aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques, dans le contexte du développement durable. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, à la coopération, à la solidarité, à l'équité, à la transparence, à la responsabilité et à la gouvernance participative.

2. Les changements climatiques constituent l'un des défis les plus critiques auxquels la région méditerranéenne est confrontée, d'un point de vue démographique avec une croissance d'environ 30 % entre 2025 et 2050 (d'environ 500 à 650 millions de personnes). C'est également l'une des régions où le déficit écologique (différence entre l'empreinte écologique et la biocapacité) est le plus important : elle abrite 60 % des populations humaines pauvres en eau dans le monde.

3. Les défis pressants liés aux changements climatiques devraient empirer rapidement les conditions climatiques déjà aiguës présentes dans la région et aggraver les pressions existantes, notamment les risques accrus pour la santé des citoyens méditerranéens. La stabilité de la société pourrait même être compromise : la démographie dans le bassin est à la hausse et plus la population augmentera, en particulier dans le Sud, plus les gouvernements et la population devront faire face à des problèmes en matière de sécurité civile et à une augmentation des pertes humaines.

4. Le contexte défavorable des changements climatiques pour la région méditerranéenne nécessite de prendre des mesures correctives préventives urgentes et ambitieuses. La Méditerranée est depuis longtemps considérée comme un point névralgique des changements climatiques, l'une des deux régions les plus sensibles aux changements climatiques au niveau mondial¹. Une série de rapports scientifiques marquants ont confirmé la fragilité de la région méditerranéenne face aux changements climatiques, avec un réchauffement 20 % plus rapide que la moyenne mondiale, ce qui confirme sa réputation de « point chaud ». Par conséquent, les effets des changements climatiques continueront d'exercer une pression supplémentaire sur des écosystèmes déjà mis à rude épreuve et sur des économies et des sociétés vulnérables. Les zones côtières seront confrontées à des risques accrus de catastrophes, notamment des inondations, des sécheresses, l'érosion et la salinisation des deltas fluviaux et des aquifères assurant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance². Historiquement, les réponses aux pressions et aux risques liés au climat dans la région méditerranéenne se sont souvent limitées à des mesures d'urgence locales à court terme et réactives.

5. Pour renforcer la résilience environnementale et socioéconomique face aux changements climatiques aux niveaux national, régional et local, il est nécessaire d'effectuer une planification intégrée proactive et à long terme s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité et orientant le développement économique de la région dans une direction plus durable. Les pays méditerranéens doivent transformer les défis auxquels ils sont confrontés dans un climat changeant en opportunités d'accroître leur résilience, en s'attaquant aux raisons ayant conduit de nombreux paramètres environnementaux à un état presque critique.

6. Lors de leur 23^{ème} Réunion, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (COP23, 5 au 8 décembre 2023, Portorož, Slovénie) ont confirmé leur engagement à « renforcer les actions visant à lutter contre les changements climatiques en Méditerranée et accroître la protection des écosystèmes marins contre les effets néfastes des changements climatiques, et à renforcer les connaissances et l'expertise scientifiques dans ce domaine ».

7. Le document final de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'Océan de 2025 (UNOC-3) intitulé « Nos océans, notre avenir : unis pour une action urgente », réaffirme

¹ Giorgi, F. (2006), Climate change hot-spots, Geophysical Research Letters, 33, L08707.

² Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) concernant « Les changements climatiques et environnementaux dans le bassin méditerranéen – situation actuelle et risques pour l'avenir », MedECC, 2020

l'engagement mondial résolu en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines et souligne la nécessité de s'adapter aux effets inévitables des changements climatiques.

8. Le dialogue sur les océans et les changements climatiques de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) vise à renforcer la compréhension et les mesures concernant les questions climatiques liées aux océans dans le cadre du processus de la CCNUCC. Cela nécessite de renforcer la collaboration, de partager les connaissances et déterminer les possibilités d'intégrer les solutions basées sur les océans dans les politiques climatiques et les contributions déterminées au niveau national (CDN).

9. La Résolution 15 de la 6^{ème} Assemblée de l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-6) sur le renforcement des efforts déployés au niveau des océans pour lutter contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité marine et la pollution, appelle tous les États membres à « encourager les investissements dans des infrastructures d'eau et d'assainissement durables et résilientes aux changements climatiques, ainsi que dans des solutions fondées sur la nature et/ou des approches fondées sur les écosystèmes ».

10. Les changements climatiques, ainsi que les risques et les vulnérabilités qui les accompagnent, constituent un défi mondial commun auquel nous sommes tous confrontés et comportant des dimensions locales, régionales, nationales et internationales³. Par conséquent, une coopération internationale/régionale est nécessaire. La région méditerranéenne aura besoin d'une approche renforcée, transfrontalière, collaborative et coordonnée de l'adaptation, conforme à la CCNUCC et à l'objectif mondial de l'Accord de Paris concernant le processus d'adaptation afin de « renforcer la capacité d'adaptation, afin de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité », et en référence aux plans nationaux d'adaptation (PNA) et à la Décision de la COP28 relative au Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, y compris ses cibles thématiques et dimensionnelles (paragraphe 9 et 10)⁴.

11. La Stratégie de l'UE pour l'adaptation aux changements climatiques 2021 promeut des approches nationales, régionales et locales en matière d'adaptation et de résilience et des partenariats solides avec ses voisins, en particulier la région méditerranéenne⁵.

12. L'objectif principal du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques (CRACC) 2026-2035 est de définir et consolider une approche stratégique régionale visant à accroître la résilience des systèmes naturels et socioéconomiques marins et côtiers méditerranéens face aux impacts des changements climatiques. Le cadre aide les décideurs politiques et les parties prenantes à tous les niveaux de la Méditerranée à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures cohérentes et efficaces en déterminant des objectifs stratégiques, des orientations stratégiques et des priorités :

- promouvant un environnement propice à l'intégration de l'adaptation dans la planification nationale et locale ;
- promouvant et échangeant les meilleures pratiques et les mesures à faible regret ;
- promouvant la mobilisation du financement nécessaire ; et
- échangeant et accédant aux meilleures données, connaissances et évaluations et aux meilleurs outils disponibles sur l'adaptation.

13. L'orientation et la portée géographique du CRACC sont conformes au cadre juridique établi par la Convention de Barcelone et ses protocoles pour les environnements marins et côtiers de la mer Méditerranée et les zones côtières des 21 pays qui la bordent. Le Cadre reconnaît que les changements climatiques ont et auront de lourdes conséquences qui ne respectent pas les limites d'une zone côtière

³ Art. 7.2, Accord de Paris 2015

⁴ Les éléments attendus par la COP30 dans le résultat final du programme de travail Émirats arabes unis - Belém à convenir ne comprennent pas plus de 100 indicateurs qui sont applicables à l'échelle mondiale et peuvent éclairer l'analyse des tendances mondiales, et constituent un menu d'indicateurs sur lesquels les parties peuvent élaborer des rapports à la lumière de leur situation nationale, si elles le souhaitent.

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Forger une Europe résiliente au changement climatique – la nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation aux changements climatiques. COM(2021) 82 final, 24/02/2021

telle qu'elle est généralement définie et que des mesures d'adaptation côtières peuvent être nécessaires plus à l'intérieur des terres, en particulier dans les bassins versants intérieurs.

14. Au niveau national, la mise en œuvre de ce cadre stratégique est liée aux travaux menés dans le cadre de la Convention de Barcelone et est complémentaire des dispositions du Protocole GIZC, de la mise en œuvre de la *Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)* et d'autres instruments pertinents. L'échéancier du Cadre est alignée sur la SMDD 2026-2035.

15. Le Cadre est structuré autour de quatre objectifs stratégiques. Chaque objectif stratégique comprend des orientations stratégiques distinctes et des priorités suggérées concernant leur réalisation.

16. Le CRACC 2026-2035 prend en considération les principaux documents récents du système PNUE/PAM :

- *l'État de l'environnement et du développement (SoED) du Plan Bleu 2020* fournit une analyse de la politique climatique et du paysage institutionnel de la région, en notant les besoins variés de réponse aux changements climatiques des différentes sous-régions et en soulignant l'importance de l'intégration des solutions basées sur la nature (NbS) dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques ;
- *le Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1) du MedECC, intitulé « Les changements climatiques et environnementaux dans le bassin méditerranéen 2020 »*⁶, présente une synthèse des connaissances scientifiques disponibles sur le climat et couvre la plupart des secteurs et sous-régions sensibles au climat. Il soutient les communautés locales et vulnérables par le biais de politiques de résilience relatives à l'adaptation aux changements climatiques tenant compte de la pauvreté, des inégalités, des déséquilibres entre les sexes, de l'inclusion sociale et de la redistribution ;
- le « *Résumé à l'intention des décideurs du Rapport spécial sur les risques côtiers climatiques et environnementaux en Méditerranée du MedECC 2023* » présente les scénarios et les risques climatiques actuels et futurs. Il note également que « les connaissances disponibles concernant les risques étudiés par le MedECC présentent des lacunes importantes, souvent dues à des systèmes de surveillance ou à des capacités de recherche scientifique limitées » ;
- le Rapport 2025 « *La Méditerranée à l'horizon 2050 : une prospective du Plan Bleu* »⁷ du Plan Bleu est un rapport jalon en ce qui concerne la compréhension des enjeux du développement durable dans la région méditerranéenne ; il offre des perspectives d'avenir pour les trente prochaines années.

17. Le CRACC 2026-2035 a été mis à jour parallèlement au processus de préparation de la SMDD 2026-2035 et, en particulier, de son objectif de lutte contre les changements climatiques en mettant l'accent sur l'adaptation. Tous les efforts seront déployés pour assurer la pleine complémentarité de la mise en œuvre du CRACC 2026-2035 avec la SMDD 2026-2035, afin de maximiser les impacts sur le terrain. Les orientations stratégiques pertinentes sont mentionnées spécifiquement dans les objectifs, les orientations stratégiques et les priorités du CRACC, tel que décrit dans les sections suivantes.

Contexte – Les changements climatiques méditerranéens

18. Le climat de la région méditerranéenne est caractérisé par des hivers doux et des étés chauds et secs. De l'ouest, les régimes de l'océan Atlantique exercent une influence importante sur la variabilité intrasaisonnière et interannuelle en Méditerranée, atteignant principalement la partie nord-est de la terre et de la mer méditerranéennes, tandis que les régimes climatiques de l'est et du sud fournissent les caractéristiques des zones méditerranéennes méridionales.

⁶ Les experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) est un réseau international d'experts scientifiques ouvert et indépendant, fournissant des informations aux décideurs et au grand public fondées sur des informations scientifiques et des recherches en cours.

⁷ <https://planbleu.org/wp-content/uploads/2025/01/Rapport-MED-2050-EN.pdf>

19. La côte méditerranéenne est l'une des zones les plus menacées de la région. Au cours des 60 dernières années, la croissance de la population côtière a connu une croissance rapide et soutenue ; en résultat, un tiers de la population de la région vit maintenant le long de la côte. La Méditerranée accueille environ un tiers du tourisme mondial, dont une grande partie est concentrée autour des zones côtières. Les fortes concentrations de population et de tourisme ont entraîné une accumulation côtière intensive, souvent bien supérieure aux moyennes nationales. Historiquement, une variation minimale des marées a permis de placer les infrastructures et les établissements humains très près de la mer. Cela augmente maintenant le risque d'inondations côtières et composées, en particulier dans les zones côtières de faible altitude. Dans le même temps, les risques d'incendies de forêt s'intensifient ; les côtes méditerranéennes constituent, de ce fait, un point chaud en ce qui concerne les risques convergents liés au climat.

20. En ce qui concerne le milieu marin, les données disponibles indiquent que depuis les années 1980, les impacts documentés sur les espèces et les habitats marins méditerranéens ont été attribués aux changements climatiques. Ces impacts comprenaient la mortalité fréquente et drastique d'espèces benthiques sessiles des communautés infralittorales et circalittorales. En ce qui concerne les écosystèmes méditerranéens plus profonds, des articles scientifiques récents ont rapporté que dans les années 1990, les changements climatiques avaient provoqué une accumulation de matière organique sur le fond marin et modifié les cycles du carbone et de l'azote.⁸

21. Les changements climatiques posent des défis importants aux pays méditerranéens et devraient aggraver les conditions climatiques déjà aiguës existant dans la région. Les ressources essentielles telles que l'eau douce, l'air pur, les sols fertiles, la production agricole et les réserves de poisson sont menacées, tandis que les communautés, les écosystèmes et les infrastructures côtiers sont confrontés à des risques physiques accrus. Par-dessus tout, des vies humaines peuvent être mises en danger, les risques pour la santé peuvent augmenter et même la stabilité de la société peut être compromise en raison des changements climatiques. Une réponse à l'échelle de la Méditerranée à ces risques réduit la vulnérabilité et l'exposition de la société, de l'économie et des écosystèmes de la région aux dangers liés au climat et augmente la résilience globale des zones marines et côtières méditerranéennes.

Le climat de la région a déjà changé

22. Les changements climatiques constituent l'un des défis les plus critiques auxquels la région méditerranéenne est confrontée. Après l'Arctique, la Méditerranée est la deuxième région du monde où le réchauffement est le plus rapide. C'est également l'une des régions où le déficit écologique (différence entre l'empreinte écologique et la biocapacité) est le plus important ; en outre, elle abrite 60 % des populations humaines pauvres en eau dans le monde. Au cours des deux décennies qui se sont écoulées jusqu'en 2020, la fréquence et la durée des vagues de chaleur marines ont augmenté de 40 % et 15 %, respectivement. L'ampleur et le modèle des tendances observées en matière de précipitations présentent également une variabilité spatiale prononcée en fonction de la période et de la saison.⁹

23. Dans son Sixième rapport d'évaluation, le GIEC a conclu qu'au cours du 21^e siècle, les changements climatiques devraient s'intensifier dans toute la région. La température de l'air et de la mer et leurs extrêmes (notamment les vagues de chaleur) devraient continuer à augmenter plus que la moyenne mondiale (confiance élevée) ». Le rapport prévoit (i) une diminution des précipitations dans la plupart des régions de 4 à 22 %, selon le scénario d'émission, (ii) une nouvelle augmentation du niveau de la mer Méditerranée au cours des décennies et des siècles à venir, qui atteindra probablement 0,15 à 0,6 m en 2050 et 0,6 à 1,1 m en 2100 (par rapport à 1995-2014) et le processus est irréversible à l'échelle des siècles à des millénaires ; (iii) les risques d'inondation côtière augmenteront dans les zones basses le long de 37 % du littoral méditerranéen, accompagné d'une augmentation du nombre de personnes exposées à l'élévation du niveau de la mer, en particulier dans la région méditerranéenne méridionale et orientale, et pourraient atteindre jusqu'à 130 % par rapport à aujourd'hui en 2100 ; (iv) le réchauffement et l'acidification des océans auront un impact sur les

⁸ Rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée 2023

⁹ MED 2050, La Méditerranée à l'horizon 2050, une prospective du Plan Bleu – Résumé, Jacques Theys, avec des contributions de Denis Lacroix et Khadidja Amine, Plan Bleu, 2025, Marseille, 19 pages.

écosystèmes marins qui aura des conséquences toutefois incertaines sur la pêche¹⁰.

24. Les changements climatiques ont une incidence sur toutes les zones côtières terrestres et marines de la région méditerranéenne. La température de l'air près de la surface de la région méditerranéenne en 2020 était de 1,5 °C plus élevée qu'à l'époque préindustrielle (1850-1900), avec une tendance à la hausse de 0,01 à 0,05 °C depuis les années 1980. Les données satellitaires depuis les années 1980 indiquent des taux de réchauffement spatialement différents de la surface de la mer entre +0,29 °C et +0,44 °C par décennie, et plus forts dans le bassin oriental. Les côtes méditerranéennes ont connu une élévation relative du niveau de la mer à un rythme accéléré au cours des trois dernières décennies. L'élévation moyenne du niveau de la mer indique une tendance approximative d'environ 1,4 mm par an au cours du 20^e siècle ; elle s'est accélérée à $2,8 \pm 0,1$ mm par an au cours des trois décennies jusqu'en 2018. La variabilité interannuelle et décennale se superposant à cette tendance peut la masquer temporairement. Les inondations côtières en Méditerranée dues aux ondes de tempête et aux vagues de vent menacent les zones inondables des fronts d'eau (embouchures et deltas) et les plaines côtières basses de nombreux pays méditerranéens. La diminution estimée du pH des eaux de surface de la mer Méditerranée est comprise entre 0,055 et 0,156 unité de pH depuis la période préindustrielle, ce qui a de graves conséquences en ce qui concerne l'acidification¹¹.

Prévisions pour le futur

25. Alors que le RE5 du GIEC avait déjà considéré la région méditerranéenne comme « *très vulnérable aux changements climatiques* » qui « *subira de multiples contraintes et défaillances systémiques dues aux changements climatiques* », le Document transversal 4 sur la région méditerranéenne du RE6 du GIEC¹² confirme qu'en raison de la combinaison particulière des multiples risques climatiques forts et de la grande vulnérabilité de la région méditerranéenne, cette dernière constitue un point chaud en ce qui concerne les risques climatiques fortement interconnectés.

26. À l'avenir, les températures extrêmes élevées augmenteront et les vagues de chaleur s'intensifieront en durée et en pics de températures. Pour 2 °C de réchauffement climatique au-dessus de la valeur préindustrielle, les températures maximales diurnes en Méditerranée augmenteront probablement de 3,3 °C. En raison du réchauffement climatique de 4 °C, presque toutes les nuits seront tropicales (température nocturne pendant au moins cinq jours au-dessus d'un seuil dépendant de l'emplacement) et il n'y aura presque aucun jour froid¹³.

27. La température moyenne de l'air à la surface par rapport aux valeurs préindustrielles devrait augmenter de 2,1 °C (1,6 à 2,7 °C) pour la période 2041-2060 selon le scénario de faibles émissions (GES), et de 2,2 °C (2,3 à 3,6 °C) pour la période 2041-2060 selon le scénario d'émissions élevées. Les vagues de chaleur augmenteront à la fois sur terre et sur mer. La température moyenne de la surface de la mer devrait augmenter d'ici le milieu du 21^e siècle par rapport à la fin du 20^e siècle, dans une plage de 0,6 °C à 1,3 °C selon le scénario d'émissions élevées de GES. Le réchauffement devrait être plus fort en été qu'en hiver et associé à des vagues de chaleur marines plus longues et plus intenses. L'augmentation prévue de la durée des périodes sèches est plus importante dans le sud que dans le nord de la Méditerranée. Les précipitations diminueront dans la majeure partie de la Méditerranée, mais les fortes pluies augmenteront dans certaines régions du nord de la Méditerranée. Le réchauffement climatique augmentera encore la différence actuelle au niveau de l'intensité des précipitations et des extrêmes hydrologiques entre les régions du nord et du sud de la Méditerranée.

28. Le niveau de la mer devrait continuer à augmenter au cours des prochaines décennies à un rythme qui dépendra des émissions futures de GES. L'augmentation du niveau relatif de la mer entraînera des inondations côtières plus fréquentes qui engloberont de plus grandes zones côtières. Le niveau moyen de la mer devrait augmenter au cours des prochaines décennies et atteindre 0,15-0,33 m selon le scénario de faibles émissions de GES, et 0,63-1,01 m selon le scénario d'émissions élevées

¹⁰ GIEC, Changements climatiques 2023, Rapport de synthèse

¹¹ Résumé à l'intention des décideurs du Rapport spécial du MedECC concernant les risques côtiers climatiques et environnementaux en Méditerranée 2023

¹² <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/chapter/ccp4/>

¹³ Résumé à l'intention des décideurs du Rapport spécial du MedECC concernant les risques côtiers climatiques et environnementaux en Méditerranée 2023

d'ici le milieu du 21^e siècle. La fréquence d'un événement extrême du niveau de la mer se produisant une fois tous les 100 ans est susceptible d'augmenter de 10 à 30 % d'ici le milieu du 21^e siècle selon les scénarios d'émissions intermédiaires, modérées et élevées.

29. L'acidification de l'eau de mer devrait se poursuivre à la fois au large et sur la côte : les niveaux de pH devraient diminuer de -0,25 à -0,46 unité dans les eaux de surface méditerranéennes d'ici la fin du siècle selon le scénario d'émissions très élevées. L'évolution future de la salinité de la surface de la mer Méditerranée reste largement incertaine, ce qui est accompagné par une faible confiance dans son signe de changement. Tout changement sera probablement irrégulier dans l'espace et dans le temps en raison du rôle principal des apports d'eau douce des rivières et de l'Atlantique.

30. La réduction future des précipitations, associée à une évapotranspiration accrue, entraînera des sécheresses, ce qui augmentera la sécheresse des sols et diminuera le ruissellement et l'approvisionnement en eau douce côtière ; elle deviendra plus sévère dans les scénarios d'émissions modérées et élevées et fortement renforcée dans les scénarios d'émissions sévères¹⁴.

Vue d'ensemble des impacts et des risques attendus liés aux changements climatiques

31. Les changements climatiques exerceront des pressions supplémentaires sur les écosystèmes et les systèmes socioéconomiques, en augmentant négativement les taux de dégradation des terres, la fréquence et l'intensité des sécheresses, des inondations et d'autres événements climatiques extrêmes, ainsi qu'en entraînant des changements au niveau des températures, des régimes de précipitations et du degré d'acidité de la mer.

32. *Ressources et systèmes naturels et gérés* : la région méditerranéenne est l'une des plus riches en biodiversité d'importance mondiale. Cependant, un grand nombre de ses écosystèmes ont déjà été affaiblis par la pollution, la surexploitation, la fragmentation des habitats et les invasions biologiques. Ces contraintes devraient être, et seront encore, amplifiées, dans le contexte des changements climatiques. La composition de la plupart des écosystèmes marins et côtiers actuels a changé et continuera de changer. Il existe un risque accru d'extinction des espèces, en particulier celles dont la répartition climatique est limitée, celles qui nécessitent des habitats très spécifiques et/ou les petites populations qui sont naturellement plus vulnérables aux modifications de leurs habitats.

33. Les changements climatiques devraient amplifier les invasions biologiques et la prolifération des agents pathogènes, ainsi que les maladies favorisées par l'augmentation de la température des eaux marines¹⁵. Ils devraient modifier la répartition de certaines espèces en réponse aux changements au niveau de la disponibilité de leurs proies¹⁶. Dans le même temps, l'acidification de la mer se produit actuellement à un rythme sans précédent, et soumet ainsi certains organismes marins à un stress environnemental supplémentaire et croissant.

34. Les ressources en eau de la région subissent diverses pressions interactives telles que la croissance démographique rapide, l'urbanisation, le tourisme, ainsi que la dégradation de l'environnement. Ces contraintes sont multipliées dans le contexte des changements climatiques en raison de la baisse prévue des précipitations et du ruissellement et de l'épuisement des ressources en eaux souterraines. L'agriculture dans les zones côtières sera touchée par l'augmentation des températures, la dégradation des terres et la réduction de la disponibilité de l'eau : des baisses significatives des rendements de certaines cultures pourraient atteindre des niveaux alarmants dans les scénarios à fortes émissions et menacer ainsi la sécurité alimentaire, en particulier pour les communautés pauvres.

35. Les changements dans la répartition géographique des stocks de poissons sauvages peuvent entraîner une diminution possible du potentiel de capture de certaines espèces. Les changements climatiques peuvent également influencer la répartition géographique de l'aquaculture, les espèces qui pourraient être élevées et l'efficacité de la production. Les zones côtières confrontées à des risques importants en raison de l'élévation du niveau de la mer accueillent un tiers du tourisme mondial des

¹⁴ Voir le Résumé à l'intention des décideurs du Rapport spécial du MedECC concernant les risques côtiers climatiques et environnementaux en Méditerranée 2023.

¹⁵ UNEP/PAM CAR/ASP, 2010. Impact des changements climatiques sur la biodiversité en mer Méditerranée

¹⁶ Rapport sur l'état de la qualité en Méditerranée 2023

zones côtières des pays méditerranéens. Les systèmes côtiers et les zones basses de la région **sont** soumis à la submersion et à l'érosion en raison de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête. Les aquifères côtiers, déjà surexploités, sont de plus en plus menacés par l'intrusion d'eau causée par l'élévation du niveau de la mer et/ou à la surexploitation. Le réchauffement et la réduction des précipitations entraînent une diminution de la croissance des arbres et des plantes, tandis que les zones brûlées chaque année par les incendies de forêt et de terres sauvages augmentent de manière significative dans de nombreuses régions bordant la mer Méditerranée.

36. *Établissements humains, secteur d'activité et infrastructures* : alors que les populations et les actifs côtiers dans les zones côtières continuent de croître, l'exposition aux risques liés aux changements climatiques, en particulier ceux associés à l'élévation du niveau de la mer, augmente également. Les principaux impacts des changements climatiques dans les zones urbaines côtières comprennent les inondations intérieures ; les inondations côtières et les ondes de tempête dans les zones côtières basses et non protégées ; les vagues de chaleur exacerbées par l'effet d'îlot de chaleur urbain ; les tempêtes de vent ; les pénuries d'eau et la sécheresse ; la pollution de l'air ; et d'autres risques géohydrologiques tels que l'intrusion d'eau salée et les glissements de terrain.

37. Le secteur touristique, qui est crucial, est confronté à des conséquences négatives en raison de la perte de plages, d'attractions naturelles, d'infrastructures touristiques **et de confort ambiant**, en particulier pendant les mois d'été en raison des vagues de chaleur, de la sécheresse et du risque d'incendies associé. Les impacts sur le secteur ne seront pas uniformes dans toute la région et les taux d'occupation pourraient augmenter au printemps et à l'automne dans certaines régions. Les infrastructures portuaires, ainsi que les routes côtières, les chemins de fer et les aéroports, sont menacées par les inondations temporaires et permanentes résultant de l'élévation du niveau de la mer, des vents violents et des ondes de tempête.

38. Les infrastructures de transport d'énergie sont également menacées. Les changements au niveau de la disponibilité de l'eau auront une incidence sur la production d'hydroélectricité et pourraient entraîner une augmentation du déploiement d'options de dessalement à forte intensité énergétique. Des températures plus élevées **augmenteront** la demande globale et de pointe de refroidissement pendant les mois d'été, mais dans le même temps, la demande de chauffage pendant l'hiver sera réduite.

39. La transition énergétique vers des sources d'énergie renouvelables peut à la fois atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément à l'objectif de température de l'Accord de Paris et renforcer la résilience aux impacts des changements climatiques, en gardant à l'esprit que des niveaux d'atténuation plus élevés peuvent réduire la nécessité de déployer des efforts d'adaptation supplémentaires. Le développement des énergies renouvelables peut jouer un rôle important dans l'adaptation aux changements climatiques. L'examen de l'intersection des énergies renouvelables et des mesures d'adaptation aux changements climatiques offre une occasion cruciale de s'attaquer aux impacts climatiques et de soutenir le développement durable. La promotion des énergies renouvelables en tant que stratégie d'adaptation nécessite l'élaboration de politiques bien informées ainsi qu'une sensibilisation à leurs avantages.¹⁷ Cependant, il est nécessaire d'effectuer des recherches supplémentaires afin d'établir les risques posés par la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable (énergies éolienne, solaire et houlomotrice, systèmes hybrides) pour la biodiversité unique des écosystèmes côtiers méditerranéens.¹⁸

40. *Santé humaine, bien-être et sécurité* : les effets globaux des changements climatiques sur la santé sont susceptibles d'être négatifs. Les températures extrêmes de l'air contribuent directement (par le stress thermique) et indirectement (par l'augmentation des niveaux d'ozone et d'autres polluants secondaires) à une augmentation du nombre de maladies et de décès liés à la chaleur. Ces maladies comprennent les maladies cardiovasculaires et respiratoires, en particulier chez les personnes âgées, mais également chez les enfants, les personnes souffrant de problèmes de santé et les personnes pauvres. La chaleur extrême augmente également les niveaux de pollen et d'autres aéroallergènes

¹⁷ IRENA (2025), Énergie renouvelable dans l'adaptation au changement climatique : mesures et cadre d'évaluation des risques,

Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abou Dabi.

¹⁸ MedECC, 2024 Résumé à l'intention des décideurs du Rapport spécial concernant les risques côtiers climatiques et environnementaux en Méditerranée

déclenchant l'asthme.

41. L'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes peuvent détruire des maisons, des installations médicales et d'autres services essentiels et augmenter ainsi les risques pour la santé publique. Le manque d'eau potable peut nuire à l'hygiène et augmenter le risque de maladies diarrhéiques, tandis que les inondations peuvent contaminer les réserves d'eau douce, accroître le risque de maladies d'origine hydrique et créer des aires de reproduction pour les insectes porteurs de maladies, ce qui menacerait en particulier les personnes disposant déjà d'un accès limité à l'eau et à l'assainissement. La diminution de la production d'aliments de base augmentera la prévalence de la malnutrition et de la dénutrition, et de l'insécurité alimentaire en général, en particulier chez les personnes à faible revenu. Enfin, les changements climatiques sont susceptibles d'allonger les saisons de transmission d'importantes maladies à transmission vectorielle et de modifier leur aire de répartition géographique, tandis que certaines espèces marines toxiques pourraient étendre leur aire de répartition.

42. *Un multiplicateur de menaces* : enfin, les changements climatiques pourraient constituer un multiplicateur de menaces dans la région méditerranéenne, en exerçant une pression supplémentaire sur des ressources déjà rares (en particulier l'eau et la terre), en renforçant les menaces préexistantes telles que l'instabilité politique, la pauvreté, les flux migratoires, le chômage et en sollicitant à l'excès les capacités d'adaptation des sociétés.

Autres cadres et initiatives politiques et institutionnels pertinents

43. Outre les activités en cours sous les auspices de la Convention PNUE/PAM-Barcelone en matière d'adaptation aux changements climatiques, il existe diverses autres initiatives et cadres mondiaux et régionaux avec lesquels il est nécessaire de coopérer. Il convient de noter que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), lors des 20^{ème} et 25^{ème} Réunions des Parties contractantes à la CCNUCC (COP20 et COP25), a exprimé l'intention des parties de coopérer et de s'engager par le biais d'initiatives complémentaires multilatérales, bilatérales et régionales visant à sensibiliser et améliorer l'éducation sur les changements climatiques et leurs impacts, opportunités et avantages connexes.

44. Depuis son entrée en vigueur en 1994, la CCNUCC a constitué une base aux négociations internationales sur le climat, notamment l'Accord de Paris historique de 2015 qui fournit le cadre général pour les pays ayant rejoint la CCNUCC. Son article 7 prévoit l'Objectif mondial sur l'adaptation (OMA) afin d'améliorer la capacité d'adaptation, de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, en vue d'assurer une réponse adéquate en matière d'adaptation.

45. En 2023, la COP28 de la CCNUCC a adopté le Cadre pour la résilience climatique mondiale, qui place l'adaptation au rang des priorités absolues pour toutes les nations. Celui-ci comprend un éventail d'objectifs thématiques et dimensionnels concernant l'adaptation et la résilience aux changements climatiques (notamment la pénurie d'eau, les systèmes alimentaires, la biodiversité et les écosystèmes), ainsi que le Programme de travail de Belém des Émirats arabes unis pour l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre. Les Parties se sont également engagées à renforcer la coopération avec les gouvernements infranationaux concernant la planification, le financement, la mise en œuvre et le suivi des stratégies climatiques.

46. En novembre 2024, la COP29 de la CCNUCC est parvenue à un accord sur un nouvel objectif de financement de l'action climatique en appelant tous les acteurs à augmenter le financement de l'action climatique dans les pays en développement, provenant de toutes les sources publiques et privées, afin d'atteindre au moins 1,3 billion de dollars par an d'ici 2035 pour les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, et l'objectif de mobiliser au moins 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, les pays développés prenant la tête.

47. En février 2021, la Commission européenne a adopté la Stratégie de l'UE pour l'adaptation aux changements climatiques. La nouvelle stratégie définit comment l'Union européenne peut s'adapter aux effets inévitables des changements climatiques et devenir résiliente aux changements climatiques

d'ici 2050. Elle détermine quatre principes : rendre l'adaptation plus intelligente, plus rapide et plus systémique, et intensifier l'action internationale en matière d'adaptation aux changements climatiques. La nouvelle stratégie soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'adaptation à tous les niveaux de gouvernance et comportera trois priorités transversales : 1. intégrer l'adaptation dans la politique macrobudgétaire ; 2. des solutions d'adaptation fondées sur la nature ; 3. une action d'adaptation locale. Afin de soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies et d'actions d'adaptation aux changements climatiques en Europe, la plateforme européenne de connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques Climate-ADAPT¹⁹ est opérationnelle.

48. L'Agenda de l'Union pour la Méditerranée (UpM) « Vers 2030 : Agenda pour une Méditerranée plus verte – contribuer à la réalisation des ODD environnementaux en Méditerranée » (2030GreenerMed) aborde les principales questions environnementales en Méditerranée nécessitant une coopération transfrontalière et intersectorielle afin d'accélérer la transition de la région méditerranéenne vers une économie verte, circulaire et inclusive.

49. La Stratégie pour les changements climatiques pour la région arabe 2022-2025 élaborée par ONU-Habitat vise à réduire l'impact des changements climatiques sur les villes et les communautés arabes en renforçant la résilience, en réduisant les vulnérabilités urbaines, en faisant progresser les actions d'adaptation et d'atténuation pour le développement de villes durables et en intégrant les éléments à prendre en compte en matière de climat dans les politiques et les plans urbains. Des liens ont été établis avec d'autres stratégies pertinentes de la LEA, telles que la Stratégie panarabe pour les énergies renouvelables 2030, la Stratégie arabe pour le logement et le développement durable 2030 et la Stratégie arabe pour la sécurité de l'eau 2010-2030, afin de renforcer la capacité des pays respectifs à prendre des mesures appropriées pour traiter les questions liées aux changements climatiques tout en atteignant les objectifs de développement durable et les ODD.

OBJECTIFS, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS DU CADRE

50. Le Cadre est structuré autour de quatre objectifs stratégiques, chacun définissant plusieurs orientations stratégiques comportant des priorités à prendre en compte. Les objectifs stratégiques et les orientations stratégiques sont présentés ci-dessous et sont détaillés dans la section suivante :

1. *Cadres institutionnels et politiques appropriés, augmentation de la sensibilisation et de l'engagement des parties prenantes, et renforcement des capacités et de la coopération :*
 - 1.1. *Renforcer la sensibilisation et l'engagement des principales parties prenantes en matière d'adaptation aux changements climatiques ;*
 - 1.2. *Promouvoir des cadres institutionnels et politiques adéquats ;*
 - 1.3. *Promouvoir une approche régionale de la gestion des risques de catastrophe ;*
 - 1.4. *Améliorer la mise en œuvre et l'efficacité des politiques d'adaptation en suivant et en examinant les progrès ;*
 - 1.5. *Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les plans locaux de protection et de gestion des zones d'intérêt particulier.*
2. *Élaboration de meilleures pratiques (notamment des mesures à faible regret) afin que l'adaptation aux impacts des changements climatiques soit efficace et durable :*
 - 2.1. *Déterminer les besoins et les meilleures pratiques en matière d'adaptation ;*
 - 2.2. *Intégrer, échanger et adopter les meilleures pratiques.*
3. *Accès aux mécanismes de financement existants et émergents pertinents pour l'adaptation aux changements climatiques, y compris les instruments internationaux et nationaux :*
 - 3.1. *Donner la priorité aux dépenses publiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques et mobiliser les sources nationales de financement de l'action climatique ;*
 - 3.2. *Accès au financement international ;*

¹⁹ https://climate-adapt.eea.europa.eu/fr/?set_language=fr

3.3. *Créer des alliances avec le secteur bancaire et le secteur de l'assurance.*

4. *Prise de décision mieux informée grâce à la recherche et la coopération scientifique, ainsi qu'à la disponibilité et l'utilisation de données, d'informations et d'outils fiables :*
- 4.1. *Comprendre la vulnérabilité des systèmes et secteurs naturels et socioéconomiques et des impacts possibles ;*
 - 4.2. *Renforcer les capacités de l'utilisation de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, et la promouvoir, aux niveaux régional et local ;*
 - 4.3. *Renforcer l'interface science-politique et l'accessibilité des connaissances connexes ;*
 - 4.4. *Élaborer des informations climatiques régionales à une résolution adaptée à la planification de l'adaptation.*

Objectif stratégique 1 : cadres institutionnels et politiques appropriés, augmentation de la sensibilisation et de l'engagement des parties prenantes, et renforcement des capacités et de la

51. En raison des changements climatiques et de ses impacts, les parties prenantes méditerranéennes doivent coordonner, harmoniser et intégrer au maximum les différentes politiques sectorielles nationales et régionales. Les pays du Sud et de l'Est, qui manquent d'eau, seront confrontés à la forte augmentation de leur population : le nombre d'habitants passera de 200 millions à près de 300 millions dans le Sud et de 122 millions à 160 millions dans l'Est. D'ici 2050, ces deux régions pourraient représenter près de 70 % de la population méditerranéenne, contre un peu plus de 60 % aujourd'hui.²⁰

52. Afin d'obtenir des résultats, il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles, les relations, les politiques et les pratiques d'évaluation et de gestion des risques et des opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que les objectifs de développement nationaux.

53. La coordination au sein des institutions nationales et entre elles en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières et marines, accompagnée de solutions fondées sur la nature au premier plan, est une condition préalable essentielle pour créer un environnement permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions efficaces aux problèmes complexes et transversaux créés par les changements climatiques.

54. Parallèlement à la préparation coordonnée et alignée de la planification nationale consacrée aux changements climatiques, p. ex. par le biais des plans nationaux d'adaptation (PNA) et des contributions déterminées au niveau national (CDN), il est tout aussi important d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification et de budgétisation du développement national, infranational et sectoriel. Cela contribuera à sensibiliser et à accroître la prise de conscience et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris le grand public.

Orientation stratégique 1.1 : renforcer la sensibilisation et l'engagement des principales parties prenantes en matière d'adaptation aux changements climatiques

55. Le soutien et l'engagement du public sont essentiels pour l'acceptation et la mise en œuvre des activités d'adaptation. Pour cela, il est nécessaire de comprendre l'importance des questions concernées, des coûts de l'inaction ainsi que des avantages environnementaux et socioéconomiques de l'adaptation. L'amélioration de la sensibilisation aux changements climatiques, à leurs impacts, aux options d'adaptation et à l'engagement dans les activités du CRACC doit également être au cœur de l'éducation, du secteur des entreprises, des autorités locales et de la société civile, y compris les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les migrants. La sensibilisation aux besoins d'adaptation est un processus lent et complexe nécessitant une action immédiate, soutenue et dotée de ressources suffisantes. Les acteurs compétents de la société civile sont des partenaires précieux dans cet effort.

56. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Renforcer l'intérêt, le soutien et l'engagement politiques nationaux de haut niveau, y compris la sensibilisation et le renforcement des capacités des négociateurs nationaux

²⁰ Rapport 2025 du Plan Bleu/CAR « La Méditerranée à l'horizon 2050 : une prospective du Plan Bleu » (rapport MED2050)

- concernant les questions relatives aux changements climatiques ;
- ii. Campagnes de sensibilisation intégrées s'adressant au grand public, aux organismes publics et au secteur privé, communiquant des messages cohérents et efficaces au sujet des risques, des **vulnérabilités** et des **mesures** d'adaptation aux changements climatiques, y compris un soutien technique financier aux pays ;
- iii. Campagnes de sensibilisation ciblées adaptées à des publics, secteurs ou circonstances spécifiques visant à intégrer les mesures d'adaptation de la manière la plus efficace possible ;
- iv. Programmes d'apprentissage en ligne et de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) concernant les impacts des changements climatiques en Méditerranée ;
- v. **Approfondissement de l'engagement** et de la participation des réseaux et des organisations de parties prenantes (notamment les autorités locales, les institutions de la société civile, les agriculteurs, les pêcheurs, les gestionnaires du tourisme, les gestionnaires des aires protégées côtières et marines et le **secteur privé**) afin de promouvoir la sensibilisation, de fournir des informations pertinentes et d'améliorer leur capacité à réagir aux événements dangereux et à tirer parti des opportunités potentielles créées par les changements climatiques ;
- vi. Participation des journalistes, notamment par la création d'un bureau central d'information électronique pour la fourniture et la communication d'informations pertinentes ;
- vii. **Utiliser efficacement, le cas échéant, le rôle du système d'information IMAP du PNUE-PAM et son interopérabilité avec les différents systèmes d'information publics des pays afin d'élaborer des contenus d'information et de communication factuels.**

Orientation stratégique 1.2 : promouvoir des cadres institutionnels et politiques adéquats

57. La planification de l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience à leurs impacts ne doivent pas être considérés comme un domaine politique distinct, déconnecté des autres aspects du développement durable ; ils doivent plutôt être intégrés dans les stratégies et les plans, y compris ceux liés au développement. **Par conséquent, la Décision IG.26/10 de la COP23 relative au cadre conceptuel pour la mise en œuvre de la Planification de l'espace marin en Méditerranée renouvelle le rôle central de la Planification de l'espace marin (PEM) en tant que principal outil/processus pour la mise en œuvre de la GIZC dans la partie marine de la zone côtière et intègre les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques dans la PEM en tant que nouvelle approche. En fait, lorsque des approches intégrées de l'adaptation sont utilisées, cela permet non seulement d'éviter une mauvaise adaptation, mais également de contribuer à l'atténuation. Les plans de GIZC du PNUE/PAM intègrent systématiquement les changements climatiques dans leur conception.**

58. **La planification de l'adaptation par le biais des PAN et des CDN devrait être davantage intégrée dans les stratégies et les plans de développement nationaux, sectoriels et infranationaux. Par conséquent, cette orientation est étroitement liée à la SMDD 2026-2035²¹.**

59. Il est **nécessaire** de fournir un soutien **vital** pour développer les capacités des pays à utiliser la base de connaissances disponible dans les processus de prise de décision et à accéder aux bons outils, **en tenant également compte du fait que les adaptations pratiques, en particulier pour les moyens de subsistance, se produisent au niveau des communautés et des ménages, ce qui rend les processus décentralisés particulièrement importants.**

60. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte comprennent les suivantes :

- i. Promouvoir les instruments de politique régionale adoptés dans le cadre de la

²¹ Orientation stratégique 1.4 visant à « encourager les réformes et initiatives institutionnelles, politiques, juridiques et législatives pour intégrer efficacement des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux dans tous les secteurs ».

Convention de Barcelone du PAM concernant l'adaptation aux impacts des changements climatiques, afin d'aider les pays à renforcer la résilience côtière et concernant la mise en œuvre future de ses protocoles et plans d'action à la lumière des changements climatiques ;

- ii. Prendre en compte la planification de l'espace marin, la GIZC et les interactions terre-mer connexes en donnant la priorité à l'interaction entre les institutions nationales, régionales et locales afin de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification et de politique de développement. Ces processus devraient tenir compte de l'avantage de la conception de mesures d'adaptation côtières et marines contre les impacts des changements climatiques ;²²
- iii. Déterminer et prendre en compte des obstacles institutionnels, juridiques et culturels pertinents aux politiques d'adaptation, en commençant par la transposition des concepts d'« adaptation », de « résilience », de « vulnérabilité » et de « risque » dans les procédures législatives ;
- iv. Aider les pays à élaborer et à adopter des plans et des stratégies d'adaptation côtière complets intégrant les éléments socioéconomiques à prendre en compte dans l'analyse climatique, en utilisant également le travail de pilotage de l'adaptation de la GIZC effectué dans certains pays méditerranéens par le système PNUE/PAM avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant qu'outil pour aider les pays à intégrer la résilience côtière dans la planification climatique et de développement ;
- v. Soutien et conseils concernant les meilleures pratiques et les approches intégrées entièrement afin d'intégrer et d'incorporer les éléments à prendre en compte en matière de changement climatique dans les plans et stratégies nationaux et sectoriels de développement et d'environnement ;
- vi. Coordination entre les plans sectoriels afin de dégager des synergies et des avantages connexes et d'éviter une mauvaise adaptation ;
- vii. Approches intégrées pour la réduction des menaces non liées au climat qui exercent une forte influence sur les risques et réduisent les capacités des communautés et des écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques (pollution des terres et de l'eau, extraction de l'eau, surpêche, extraction de sable, barrages, subventions/taxes/incitations générant des distorsions) ;
- viii. Évaluations environnementales stratégiques réalisées par les autorités nationales compétentes, y compris l'évaluation des facteurs climatiques et des implications de l'adaptation pour tous les principaux plans et stratégies nationaux de développement et de lutte contre les changements climatiques ;
- ix. Évaluations de l'impact sur l'environnement ce qui comprend les changements climatiques, réalisées avant d'effectuer des investissements dans les infrastructures et des investissements commerciaux importants dans les zones côtières et marines.

Orientation stratégique 1.3 : promouvoir une approche régionale de la gestion des risques de catastrophe

61. Bien que la gestion des risques de catastrophe (GRC) et l'adaptation aux changements climatiques aient traditionnellement évolué séparément, les deux approches doivent être étroitement liées. Alors que les changements climatiques et les tendances socioéconomiques augmentent le nombre de personnes exposées à des événements extrêmes, tels que les inondations et les vagues de chaleur, il sera nécessaire d'améliorer les systèmes d'alerte précoce, d'effectuer des actions anticipatoires et de mieux coordonner les activités de gestion des catastrophes afin de gérer les risques et de protéger les vies et les biens. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

²² L'article 4, paragraphe 1 (e) de la CCNUCC invite les pays à préparer des plans de GIZC. Et la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 2023 appelle au renforcement de la coopération en matière de GIZC.

- i. Promouvoir l'intégration des données régionales liées au climat dans les évaluations et la gestion des risques de catastrophe aux niveaux national et infranational, en intégrant les aspects liés au genre et aux groupes vulnérables afin de promouvoir une société plus juste et plus équitable ;
- ii. Coopération et assistance régionales et transfrontalières pour faire face aux événements extrêmes et aux situations d'urgence liés au climat ;
- iii. Échanger les meilleures pratiques en matière de gestion des risques de catastrophe dans la région, y compris les évaluations des risques de catastrophe aux niveaux régional et national, et pour le financement de la gestion des risques de catastrophe ;
- iv. Services et produits climatiques innovants afin d'éclairer la gestion des risques, adaptés aux besoins des principales parties prenantes publiques et privées ;
- v. Plans d'urgence nationaux et régionaux pour faire face aux situations de crise, intégrant les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Orientation stratégique 1.4 : améliorer la mise en œuvre et l'efficacité des politiques d'adaptation en suivant et en examinant les progrès

- i. Il est essentiel de mesurer et de rendre compte de manière appropriée des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des politiques et des plans d'adaptation, à la fois au niveau national et régional, afin d'assurer la transparence, l'efficacité et la responsabilité. Par conséquent, les politiques d'adaptation doivent être conçues dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu et flexible, comprenant un retour d'information par le suivi, des examens et des évaluations, concernant à la fois la validité des hypothèses scientifiques sous-jacentes et la pertinence et l'efficacité des projets et des politiques. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont les suivantes : établissement de rapports concernant la mise en œuvre des politiques nationales d'adaptation aux changements climatiques liées au milieu côtier et marin, dont les résultats sont alignés sur les protocoles pertinents, les processus de la SMDD et du CRACC et en lien avec l'IMAP et sa plateforme de gestion des connaissances.
- ii. Élaboration d'un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du CRACC, en tenant compte des systèmes nationaux et internationaux existants de suivi de l'environnement et des efforts déployés dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, et comprenant des objectifs, des repères, des indicateurs²³ et des calendriers pour les examens et les rapports à effectuer.
- iii. Détermination des institutions responsables du suivi, de l'examen et de l'évaluation, comportant des mécanismes en place aux niveaux national, sectoriel et local garantissant la disponibilité de données de bonne qualité.
- iv. Mise à jour et affinement dynamiques des plans d'adaptation à mesure que des données supplémentaires concernant les impacts deviennent disponibles et que des enseignements sont tirés.

Orientation stratégique 1.5 : intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les plans locaux de protection et de gestion des zones d'intérêt particulier

62. Les zones marines et côtières de la Méditerranée ne sont pas toutes confrontées aux mêmes risques liés au climat. Certaines zones peuvent présenter des caractéristiques spécifiques qui les rendent particulièrement vulnérables aux risques climatiques ; d'autres peuvent héberger des actifs historiques, culturels ou socioéconomiques très importants exposés aux impacts des changements climatiques ; tandis que d'autres disposent d'un statut emblématique ou d'intérêt particulier. La planification et la mise en œuvre précoces des mesures d'adaptation dans ces zones devraient

²³ Incluant les indicateurs de changement climatique élaborés dans le cadre de la feuille de route EcAp mise à jour et du programme intégré de suivi et d'évaluation.

constituer une priorité régionale et tenir compte du fait que l'activité d'adaptation est réalisée au niveau local.

63. Dans ce contexte, l'article 5 du Protocole relatif aux sources terrestres soutient la planification locale, les Parties contractantes devant élaborer et mettre en œuvre des plans d'action et des programmes nationaux et régionaux comportant des mesures et des calendriers pour leur mise en œuvre.

64. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Travailler en collaboration avec les gouvernements locaux afin d'assurer l'intégration des mesures d'adaptation urgentes concernant :
 - a. les zones côtières, en particulier les zones côtières de faible altitude urbanisées,²⁴
 - b. les infrastructures, les établissements et les actifs côtiers,
 - c. la sécurité des vies humaines ;
- ii. Détermination et préservation des zones d'intérêt particulier (telles que les sites patrimoniaux, les réserves naturelles, la biodiversité et les écosystèmes, les mégapoles côtières, les deltas fluviaux, etc.) ainsi que des aires marines protégées (AMP) et évaluations des risques de ces zones face à divers scénarios de changement climatique, élaboration de méthodologies et de directives concernant les niveaux infranationaux afin d'intégrer les dimensions de l'adaptation climatique dans leurs plans de développement et de gestion, en utilisant les solutions fondées sur la nature et la GIZC en tant qu'outils prioritaires.

Objectif stratégique 2 : élaboration de meilleures pratiques (notamment des mesures à faible regret) afin que l'adaptation aux impacts des changements climatiques soit efficace et durable

65. Il est essentiel d'améliorer les connaissances et la compréhension afin d'obtenir des prévisions plus fiables des conditions futures qui guideront les décideurs et les responsables de la mise en œuvre des solutions d'adaptation. Alors que l'incertitude climatique mondiale restera inhérente aux processus de prise de décision en matière d'adaptation et que la nécessité de fournir des orientations supplémentaires aux décideurs augmentera, il est essentiel d'adopter une vision prospective à moyen et long terme, à la fois en évaluant les risques et les vulnérabilités et en planifiant des mesures d'adaptation, en tenant compte de divers scénarios climatiques.

66. Les solutions d'adaptation peuvent être spécifiques à l'emplacement, à la période et au secteur. L'adaptation grise, en tant que solution d'ingénierie pour les défenses maritimes, peut être utilisée dans différentes zones géoclimatiques, mais les secteurs de subsistance, l'agriculture, la foresterie, la gestion de l'eau, la pêche, la conservation de la nature et le tourisme, dépendent des conditions spécifiques à l'emplacement.

67. Il existe des mesures à faible regret, telles que la collecte des eaux de pluie, l'efficacité et la réutilisation de l'eau, les cultures résistantes la sécheresse, etc., présentant des avantages et une efficacité avérés en matière de développement, mais des informations plus précises sont encore nécessaires en matière de changement climatique.

68. Un grand nombre de ces mesures à faible regret permettent actuellement de réaliser des progrès ; elles produisent des avantages connexes et aident à atteindre d'autres objectifs de développement et à réduire au maximum les risques de mauvaise adaptation. Cela comprend l'élévation du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE) émergent dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'adaptation.²⁵

69. L'adaptation des moyens de subsistance s'effectue au niveau de la communauté et des ménages et est souvent spécifique au temps et à l'espace. Ce processus doit comprendre des directives, aussi

²⁴ Le Rapport 2023 du PNUE/PAM sur l'état de la qualité de la Méditerranée (QSR) mentionne la priorité accordée aux zones basses dans la planification de l'adaptation.

²⁵ Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée du MedECC 2020

décentralisées que possible, pour fournir des meilleures pratiques pour la détermination, les tests et le pilotage. Cela est étroitement lié à la SMDD 2026-2035²⁶, tandis que la mise à l'échelle de la solution d'adaptation peut s'appuyer sur les travaux pilotes d'adaptation et de résilience du MedProgramme soutenu par le FEM au Monténégro et au Maroc.

Orientation stratégique 2.1 : déterminer les besoins et les meilleures pratiques en matière d'adaptation

70. Face aux principaux risques (et opportunités) climatiques déterminés pour un pays ou une région, les décideurs doivent se concentrer sur les besoins les plus pressants et sur les options disponibles les meilleures et les plus efficaces pour gérer ces risques. Ces dernières comprennent les activités relevant de la SMDD 2026-2035²⁷.

71. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :
- i. Détermination par les pays de leurs besoins en matière d'adaptation pour l'environnement côtier et marin et de leurs besoins technologiques pertinents et leur inclusion dans leurs plans nationaux d'adaptation ;
 - ii. Détermination des critères et des processus permettant de sélectionner et de hiérarchiser les meilleures pratiques et les options d'adaptation les plus efficaces pour l'environnement côtier et marin²⁸ ;
 - iii. Détermination et résolution des défis et des contraintes liés au transfert et à l'adoption des meilleures pratiques (y compris les mesures à faible regret) et des technologies dans le bassin méditerranéen ;
 - iv. Tests et pilotage des actions d'adaptation, y compris des solutions fondées sur la nature, aux niveaux national et infranational, en tant que catalyseurs clés de l'intensification, en particulier pour l'adaptation des moyens de subsistance, et en tenant compte de l'expérience du travail de pilotage de l'adaptation de la GIZC effectué par le système PNUE-PAM avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), y compris l'engagement, le renforcement des capacités, la coopération et les évaluations des risques et de la vulnérabilité tenant compte du genre, qui sont particulièrement importantes pour les moyens de subsistance ;
 - v. Renforcement des capacités nationales et locales concernant l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques, y compris par le biais de projets pilotes dans les sous-régions de la Méditerranée du Sud, du Nord et de la mer Ionienne/Adriatique, en se fondant sur les meilleures pratiques élaborées dans le cadre du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) 2020-2024, qui a établi le projet « Améliorer l'adaptation régionale aux changements climatiques dans les zones marines et côtières méditerranéennes » ; Faire progresser les techniques traditionnelles existantes qui pourraient fournir des solutions d'adaptation efficaces et qui font partie intégrante du patrimoine culturel matériel et immatériel méditerranéen.

Orientation stratégique 2.2 : intégrer, échanger et adopter les meilleures pratiques

72. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :
- i. Intégration et mise en œuvre des meilleures pratiques dans les processus nationaux de planification de l'adaptation ;
 - ii. Maximisation des synergies avec les efforts d'atténuation pertinents (p. ex.

²⁶ Orientation stratégique 1.2 visant à « accélérer l'adoption de réponses intelligentes et résilientes face au climat ».

²⁷ Orientation stratégique 1.6 : « Renforcer les capacités nationales et locales concernant l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ».

²⁸ S'appuyant sur le Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée du MedECC 2020, qui présente des évaluations, des scénarios, des solutions et des meilleures pratiques en matière d'adaptation au climat dans un éventail de secteurs sensibles au climat.

- agriculture et sylviculture intelligentes face au climat, efficacité énergétique dans les bâtiments, politiques de « carbone bleu », etc.) et minimisation des conflits possibles ;
- iii. Mise en œuvre par les autorités et les communautés locales d'actions d'adaptation adaptées efficacement aux impacts localisés des changements climatiques, y compris l'utilisation de réponses innovantes et locales et de la science participative pour suivre les progrès ;
 - iv. Considérer les approches de solutions basées sur la nature, le Protocole GIZC et les pratiques d'adaptation post-2020 du PAS/BIO comme des outils de politiques et d'action prioritaires afin d'encourager les efforts en matière d'adaptation ;
 - v. Possibilités d'intégrer des mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience aux changements climatiques dans les politiques maritimes compatibles avec une trajectoire de 1,5 °C, conformément à la Stratégie 2023 de l'OMI pour la réduction des GES provenant des navires (et conformément au Cadre net zero de l'OMI²⁹) ;
 - vi. Renforcement des échanges de connaissances et d'expertise en matière d'adaptation dans la région méditerranéenne afin de tirer parti de l'expérience d'adaptation à partir de différentes conditions géographiques, climatiques et socioéconomiques, humaines et financières ;
 - vii. Outils innovants de partage d'informations afin d'échanger les meilleures pratiques et de faire participer les parties prenantes à tous les niveaux.

Objectif stratégique 3 : accès aux mécanismes de financement existants et émergents pertinents pour l'adaptation aux changements climatiques, y compris les instruments internationaux et

73. Face aux changements climatiques et aux risques qui y sont liés, le coût de l'inaction peut être considérable. Par conséquent, les mesures visant à accroître la résilience de nos systèmes naturels et socioéconomiques ne doivent pas être considérées comme des coûts économiques, mais plutôt comme des investissements qui sont même économiquement rentables, car ils réduisent les risques et les dommages et pertes attendus, tout en exploitant les opportunités de développement durable.

74. Bien que les émissions mondiales de GES soient profondément réduites au niveau nécessaire pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C, et de poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de 1,5 degré, selon le PNUE, l'investissement mondial pour l'adaptation pour les pays en développement pourrait dépasser 387 milliards de dollars américains par an jusqu'en 2030, à l'exclusion des flux nationaux et du secteur privé³⁰. En revanche, les flux financiers publics internationaux vers les pays en développement ne représentaient que 27,5 milliards de dollars américains par an en 2022 pour l'adaptation, contre 46 milliards de dollars américains pour l'atténuation. Bien que les flux financiers publics internationaux pour l'adaptation aient augmenté, il existe un déficit de financement considérable en matière d'adaptation. Un tel déficit de financement entraînera des pertes et des dommages plus importants pour les pays en développement, mais aura également un impact négatif sur les pays développés par le biais de retombées internationales et transfrontalières telles que les déplacements de population.³¹ Ces ressources financières ne devraient pas provenir d'une seule ou de quelques sources. Pour les pays en développement, l'aide internationale constitue la principale source de financement en matière d'adaptation, mais il est également essentiel qu'ils mobilisent des fonds publics et privés au niveau national.

75. Historiquement, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a constitué une source majeure de financement en matière d'environnement et le financement de l'action climatique. Plus récemment, le Fonds vert pour le climat (FVC), créé en vertu de l'Accord de Cancun en 2010, dont le siège est situé en République de Corée, est désormais le principal instrument de financement de l'action climatique dédié aux pays en développement et constitue le mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord

²⁹ Adoption officielle prévue en octobre 2025

³⁰ PNUE, Come hell and high water, 2024 Adaptation Gap Report.

³¹ PNUE, Come hell and high water, 2024 Adaptation Gap Report.

de Paris. Le Fonds d'adaptation de la CCNUCC, géré par la Banque mondiale, est une autre source dédiée de financement de l'action climatique et traite de projets à plus petite échelle. Le FMI et la Banque mondiale disposent tous deux de leurs propres fonds liés au climat. L'UE fournit un financement en matière de climat qui a été utilisé par les pays de la région, tandis que les sources de donateurs bilatéraux continuent d'être importantes en fonction de leurs intérêts en matière de développement.

76. La plupart des actions d'adaptation, en particulier celles concernant les moyens de subsistance, seront mises en œuvre par le secteur privé. Le secteur privé doit être amené à financer sa propre adaptation par une combinaison de réglementation et/ou d'incitations financières et de réglementation. Lorsqu'il sera sensibilisé aux risques et aux avantages potentiels de l'adaptation aux changements climatiques, le secteur privé mobilisera des ressources afin d'intégrer les technologies dans ses fonctions de production et de service. Le système du PAM et ses Parties contractantes devraient développer une coopération entre les parties prenantes pour établir des relations de travail étroites entre les secteurs public et privé et les sociétés civiles, afin de construire une plateforme de confiance et de synergie à travers laquelle des collaborations « gagnant-gagnant » pourront être établies.

Orientation stratégique 3.1 : donner la priorité aux dépenses publiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques et mobiliser les sources nationales de financement de l'action climatique

77. Les approches nationales sont essentielles pour allouer stratégiquement des fonds aux domaines clés, en tenant compte du fait que les sources nationales devraient couvrir la plupart des coûts des mesures d'adaptation. Au-delà des ressources publiques, il est nécessaire d'exploiter pleinement la participation du secteur privé, qui est essentielle pour partager les coûts d'investissement, les risques, les récompenses et les responsabilités, et d'élaborer des stratégies d'engagement. Les instruments fiscaux et d'autres instruments économiques existants et émergents peuvent favoriser l'adaptation en fournissant des fonds ainsi que des incitations afin d'anticiper et de réduire les impacts. Il convient de noter que l'intégration des éléments à prendre en compte liés au climat dans les politiques sectorielles permettrait également de poursuivre les objectifs d'adaptation afin de tirer parti des ressources financières déjà disponibles.

78. Au niveau des pays, les CDN et les PNA, ainsi que la planification et la budgétisation annuelles, constituent les principaux instruments de mobilisation des finances publiques. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Discussions avec les autorités financières et examen du portefeuille national d'options de réponse au climat afin de faciliter une allocation et des décisions en matière de financement plus efficaces et plus efficientes, résilientes au climat et réactives aux catastrophes, par exemple par le biais d'un examen des dépenses publiques et des institutions en matière de climat ;
- ii. Discuter avec les autorités financières des subventions gouvernementales ayant une incidence négative sur l'adaptation, et des incitations fiscales qui pourraient promouvoir l'adaptation, en lien avec la SMDD 2026-2035³² ;
- iii. Évaluations économiques des coûts des changements climatiques sur lesquelles les gouvernements se fonderont pour allouer des fonds nationaux à l'adaptation ;
- iv. Éviter les actions inadaptées et les infrastructures « dures » non efficaces et rechercher des mesures à faible regret améliorant la résilience climatique ;
- v. Part appropriée des dépenses publiques pour l'adaptation au climat dans le cadre d'un programme intégré de développement durable, et coordonnée avec les actions prévues dans le cadre de la SMDD 2026-2035³³ ;

³² Orientation stratégique 5.5 : « Promouvoir un écosystème financier intégré par le biais d'un cadre méditerranéen pour la finance verte et durable visant à favoriser l'orientation des capitaux privés et publics vers des investissements durables ».

³³ Orientation stratégique 1.3 : « Tirer parti des mécanismes existants et émergents de financement de l'action climatique, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et

- vi. Partenariats publics-privés transparents et sensibles au niveau social afin de réaliser des actions d'adaptation encourageant la participation du secteur privé à des programmes connexes ;
- vii. Intégration des éléments à prendre en compte en matière d'adaptation dans les cadres et programmes financiers existants.

Orientation stratégique 3.2 : accès au financement international

79. Les Parties contractantes à la CCNUCC ont mis en place un certain nombre de mécanismes de financement dédiés en tant que mécanismes primordiaux, afin de canaliser l'aide internationale prévue dans la Convention, tels que le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le climat. En juillet 2015, le PNUE a été accrédité en tant qu'institution partenaire du Fonds vert pour le climat, ce qui a ouvert de nouvelles opportunités et renforcé les capacités d'effectuer des activités liées à l'adaptation.

80. D'autres fonds mondiaux ont également été mis en place par le biais d'agences multilatérales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans le contexte méditerranéen, un financement international dédié aux mesures d'adaptation peut être disponible par le biais d'institutions bancaires internationales telles que la Banque européenne d'investissement (BEI)³⁴, sa Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) qui comble les déficits de financement dans le voisinage méridional de l'UE, la Banque européenne pour le développement régional (BERD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, ainsi que le Partenariat méditerranéen bleu pour soutenir la transition vers l'économie bleue dans la région méditerranéenne méridionale. Les sources de donateurs bilatéraux continuent d'être importantes en fonction des intérêts de leurs portefeuilles.

81. Certains pays de la région n'ont pas été en mesure de tirer parti des possibilités offertes par les instruments de financement existants et émergents liés à l'adaptation, principalement en raison des exigences en matière de conformité et d'examen. Le FVC a réformé son mode opératoire afin de mieux soutenir l'intensification massive de la mobilisation du financement mondial de l'action climatique nécessaire pour atteindre les objectifs adoptés à la COP29 ; ceci, combiné à la collaboration avec la Division des changements climatiques du PNUE, devrait rendre le financement international de l'adaptation plus accessible. Des efforts sont nécessaires afin de prendre en compte les pays soumis à des instabilités politiques et économiques, afin de ne laisser aucun pays de côté.

82. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Élaborer des directives pour aider les pays à préparer des plans d'adaptation et des propositions de projets bancables afin d'accéder et de gérer efficacement le financement international et régional pour l'adaptation aux changements climatiques ;
- ii. Maximiser le financement multilatéral et bilatéral pour les domaines d'intérêt et de préoccupation communs liés à l'adaptation ;
- iii. Mécanismes de coordination entre les donateurs et les acteurs clés de la région et au-delà afin de convenir d'une stratégie et de priorités de financement intégrée, pour éviter le chevauchement ou la duplication des efforts et des activités ;
- iv. Faisabilité et potentiel d'une approche régionale du financement en matière d'adaptation et des mécanismes de transfert des risques ;
- v. Mécanismes de financement innovants tels que l'émission d'obligations vertes, les marchés du carbone, les compensations de la biodiversité, etc.

Orientation stratégique 3.3 : créer des alliances avec le secteur bancaire et le secteur de l'assurance

83. L'intégration de la gestion des risques bancaires et d'assurance dans les pratiques commerciales pourrait être mieux réalisée en incluant leur coût dans les processus commerciaux. Communiquer les

financier ».

³⁴ Avec ses sept domaines d'investissement clés en matière d'adaptation.

risques associés aux changements climatiques en indiquant leur coût peut sensibiliser mieux que tout autre outil de communication. Par conséquent, les alliances entre le gouvernement, les banques et le secteur de l'assurance pourraient conduire à une gestion des risques plus intelligente et à une réduction des coûts futurs liés au climat pour la société.

84. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Étude des pratiques bancaires, de réassurance et d'assurance en matière de risques climatiques, en mettant l'accent sur les pays méditerranéens ;
- ii. Élaboration d'une stratégie de gestion des risques climatiques pour la Méditerranée, en lien avec la SMDD 2026-2035³⁵ ;
- iii. Intégration de la gestion des risques climatiques dans les pratiques commerciales et de gestion ;
- iv. Coopération avec les secteurs de l'assurance (y compris la réassurance) et de la banque dans les pays méditerranéens ;
- v. Mesures internationales normalisées liées aux risques climatiques et à leur exposition ;
- vi. Échange des meilleures pratiques et fourniture d'informations ciblées aux différentes parties prenantes de la région côtière.

Objectif stratégique 4 : prise de décision mieux informée grâce à la recherche et la coopération scientifique, ainsi qu'à la disponibilité et l'utilisation de données, d'informations et d'outils

85. Les décisions concernant les politiques en matière d'adaptation devraient être éclairées par la recherche scientifique, les résultats des projets pilotes et les connaissances au sujet des changements survenus au niveau du système climatique de la région, les impacts des changements climatiques, les vulnérabilités des systèmes naturels et socioéconomiques à ces impacts et l'efficacité des options d'adaptation, et devraient être étroitement liées à la SMDD 2026-2035³⁶.

Orientation stratégique 4.1 : comprendre la vulnérabilité des systèmes et secteurs naturels et socioéconomiques et des impacts possibles

86. Afin d'élaborer des stratégies et des plans d'adaptation éclairés, efficaces et durables, il est essentiel d'utiliser les connaissances et de réduire les incertitudes, en particulier en ce qui concerne la compréhension des interactions à l'échelle des écosystèmes et des conséquences socioéconomiques, y compris les spécificités socioculturelles des communautés méditerranéennes. Malgré la production d'un certain nombre de rapports scientifiques marquants au cours des dernières années, le Rapport spécial 2023 du MedECC reconnaît que « les connaissances disponibles concernant les risques (et vulnérabilités) étudiés par le MedECC présentent des lacunes importantes ». Les lacunes en matière de connaissances doivent encore être comblées et les tendances et scénarios socioéconomiques doivent être évalués. Les approches et les méthodes d'évaluation des vulnérabilités et des risques climatiques doivent être constamment mises à jour et améliorées afin de hiérarchiser les solutions et les actions.

87. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Renforcer les connaissances scientifiques concernant le climat et le partage des données et des informations issues de la recherche et de la suivi ;
- ii. Évaluer les lacunes dans l'ensemble des Parties contractantes en matière de science et de connaissances concernant le changement climatique, en matière de politiques et d'institutions et au niveau de leurs capacités, afin de fournir une base de référence pour élaborer des directives pour les stratégies régionales et nationales visant à répondre aux

³⁵ Orientation stratégique : « Promouvoir un écosystème financier intégré par le biais d'un cadre méditerranéen pour la finance verte et durable visant à favoriser l'orientation des capitaux privés et publics vers des investissements durables ».

³⁶ Orientation stratégique 1.1 : « Accroître les connaissances scientifiques et l'éducation, sensibiliser et élaborer des capacités techniques pour faire face aux changements climatiques et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels ».

exigences du CRACC 2026-2035 ;

- iii. Sensibilité et capacité d'adaptation des espèces marines et des réponses des écosystèmes aux changements et aux impacts cumulatifs dans les conditions océaniques, y compris l'introduction d'espèces non indigènes et l'acidification des océans ;
- iv. Cartographie des écosystèmes côtiers et marins et évaluation du rôle des services qu'ils fournissent à la résilience climatique ;
- v. Évaluation de l'efficacité du réseau d'aires marines et côtières protégées (AMCP), y compris leurs vulnérabilités et leur résilience environnementales et socioéconomiques, ainsi que leur gouvernance ;
- vi. Élévation du niveau de la mer **provoquant un affaissement côtier** et une intrusion d'eau salée ayant une incidence sur les ressources en eaux souterraines et les zones humides ; les courants et les vagues ; et le mouvement des sédiments influant sur la dynamique du littoral ;
- vii. Ressources en eau et cycle de l'eau ;
- viii. Vulnérabilité et interactions des systèmes et secteurs socioéconomiques tels que : l'agriculture et la foresterie, la gestion des ressources en eau, la santé, le tourisme, l'urbanisation, la pêche, l'énergie, les transports et le commerce, et les infrastructures essentielles ;
- ix. Effets et interactions combinés des changements climatiques et des dimensions, tendances et scénarios socioéconomiques, en tenant compte des spécificités socioculturelles des communautés méditerranéennes, telles que la migration, la démographie, les conflits et la stabilité sociale, le genre et les groupes vulnérables (enfants et jeunes, personnes âgées, communautés locales et personnes handicapées) ;
- x. Évaluation des opportunités et des conséquences positives potentielles pour différents secteurs d'un climat changeant.

Orientation stratégique 4.2 : renforcer les capacités de l'utilisation de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, et la promouvoir, aux niveaux régional et local

88. Afin de soutenir les décideurs politiques aux niveaux national, régional et local, il est nécessaire d'élaborer des capacités et des outils pour mieux comprendre les risques liés aux changements climatiques, les options d'adaptation et la manière dont l'adaptation aux changements climatiques est liée aux objectifs de développement nationaux. Les risques doivent être évalués dans toutes les dimensions : environnementale (appauvrissements de la biodiversité des écosystèmes marins et côtiers), sociale (santé, mortalité) et **socioéconomique** (pertes potentielles dans tous les secteurs). Les effets directs et indirects du forçage climatique sur les risques naturels doivent être examinés et séparés. Une attention particulière devrait être accordée aux vulnérabilités et à l'exposition de la composante de risque méditerranéenne où le niveau d'incertitude est beaucoup plus élevé, tel que l'approvisionnement en eau, les inondations, etc.

89. Bien que la Méditerranée soit un point chaud du climat mondial, les **études dans la région sont encore incomplètes** en ce qui concerne les analyses et les évaluations complètes.

90. Il existe de nombreux projets et initiatives sous-régionaux dont les résultats doivent être rassemblés de manière cohérente afin de progresser vers la **poursuite** de l'élaboration d'une évaluation complète et intégrée des risques et de la vulnérabilité pour l'ensemble de la Méditerranée, **à la fois au niveau national et au niveau régional**.

91. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Comprendre les facteurs, les interactions, les impacts et les réponses au sein du lien socioéconomique et environnemental ;
- ii. Modèles de risques et de vulnérabilités intégrés et **multidisciplinaires** présentant des **systèmes naturels et** socioéconomiques ;
- iii. Évaluations économiques des coûts des impacts des changements climatiques sur les secteurs vulnérables et les points chauds ;
- iv. Élaboration de méthodes d'évaluation des risques faciles à utiliser, telles que des

- méthodes basées sur des indices, à utiliser aux niveaux national, régional et local, et renforcement des capacités pour utiliser ces méthodes ;
- v. Assistance technique et renforcement des capacités des institutions locales et nationales **compétentes** et des organisations de la société civile pour suivre les impacts des changements climatiques et évaluer le coût des options d'adaptation ;
 - vi. Géoréférencement de la mer et des côtes méditerranéennes, de leurs ressources et des menaces ;
 - vii. Audit des actifs côtiers d'importance stratégique et évaluation de leur vulnérabilité ;
 - viii. **Intégrer les éléments à prendre en compte relatifs aux changements climatiques, à l'adaptation et à l'atténuation dans les programmes et modules des départements scolaires et universitaires, y compris** les programmes d'échange destinés aux experts, aux chercheurs et aux étudiants en matière de changement climatique.

Orientation stratégique 4.3 : renforcer l'interface science-politique et l'accessibilité des connaissances connexes

92. Le renforcement des capacités d'adaptation nécessite d'augmenter **la systématisation l'organisation** et la communication des connaissances scientifiques et traditionnelles en **matière d'adaptation**, et de les intégrer dans les politiques et programmes publics. Cependant, les barrières institutionnelles et culturelles entre les chercheurs, les décideurs politiques et le public, entravant **parfois** la transformation des connaissances en plans et actions, constituent toujours un défi en Méditerranée. Il est nécessaire de **contribuer** au renforcement de l'interface science/politique et de reconnaître la relation tripartite entre les scientifiques, les décideurs politiques et le public, ainsi que le rôle de levier que joue la société civile.

1. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. Stratégie de communication des connaissances scientifiques et d'autres types de connaissances **afin de partager et d'échanger** avec les décideurs politiques à tous les niveaux ainsi qu'avec les principales parties prenantes ;
- ii. Processus de dialogue entre les responsables scientifiques, politiques, économiques et communautaires à tous les niveaux de gouvernance, à la fois au niveau régional et au niveau national ;
- iii. Développement d'un réseau **et d'une plateforme** régionaux méditerranéens dans le cadre du Réseau mondial d'adaptation facilité par le PNUE afin de partager les enseignements, les connaissances et les informations et de mettre en évidence les besoins et les priorités en matière de recherche et d'orientation ;
- iv. **Plateforme régionale d'échange, de référentiel et de connaissances** des meilleures pratiques, des rapports et des publications pertinents.

Orientation stratégique 4.4 : élaborer des informations climatiques régionales à une résolution adaptée à la planification de l'adaptation

93. Afin que les scientifiques et les parties prenantes puissent évaluer les impacts des changements climatiques et élaborer des plans d'adaptation **spécifiques à la situation à un niveau réduit**, il est essentiel qu'ils **aient** accès à des informations à **haute résolution** provenant de systèmes d'observation qui surveillent le système climatique et qui détectent et attribuent les changements climatiques. Les pays de la Méditerranée disposent de systèmes nationaux d'observation et de surveillance dont la qualité et la disponibilité des données varient, les pays du nord bénéficiant de données climatiques à plus long terme et de meilleure qualité que les pays du sud. **En général**, les systèmes de surveillance liés aux écosystèmes marins (composantes biotiques et abiotiques) dans les eaux côtières et ouvertes font encore défaut. Les problèmes liés à l'infrastructure, la couverture spatiale et les données au niveau national constituent des défis qui doivent être relevés. Cependant, il est également essentiel de traiter les questions cruciales liées à la coordination au niveau régional. Dans ce contexte, les priorités à prendre en compte sont notamment :

- i. **Améliorer** la disponibilité et la qualité des données environnementales et socioéconomiques nécessaires à l'adaptation, y compris des **dispositions visant à**

- améliorer la collecte de données et les prévisions afin d'accroître la connaissance des points chauds et des besoins, ainsi que des méthodologies pour utiliser ces données pour concevoir des politiques et des mesures d'adaptation ;
- ii. **Soutenir** le maintien, la modernisation et le développement des programmes et des réseaux de surveillance dans la région, y compris la création/la mise à niveau et la complémentarité des systèmes d'alerte précoce pour la mer et les côtes méditerranéennes, en tenant compte, le cas échéant, des systèmes existants, en reconnaissant que l'établissement et l'amélioration des inventaires nationaux des impacts climatiques au fil du temps et la mise en place de systèmes de services climatologiques accessibles et axés sur les utilisateurs, y compris des systèmes d'alerte précoce, peuvent renforcer la mise en œuvre des actions d'adaptation³⁷ ;
 - iii. Partager et normaliser la collecte, la qualité et le stockage de toutes les données pertinentes pour la planification de l'adaptation, conformément à la Résolution 40 de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;¹⁴
 - iv. **Utiliser efficacement la plateforme de gestion des connaissances du PNUE/PAM, y compris la plateforme relative aux meilleures pratiques en matière de surveillance et de recherche sur les changements climatiques, en interconnectant ou en recueillant des informations à partir des bases de données et des plateformes pertinentes, et en tenant compte des exemples de bases de données de meilleures pratiques telles que la plateforme Climate-ADAPT de l'UE ;**
 - v. Élaboration de modèles climatiques régionaux intégrant les tendances et les menaces socioéconomiques ;
 - vi. Approche stratégique de la recherche sur l'adaptation au climat dans la région incluant les organismes universitaires, sectoriels et gouvernementaux ainsi que leurs partenariats.

Suivi et évaluation

94. Un système complet de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) sera mis en place et comportera des indicateurs et des objectifs pertinents pour la planification et la mise en œuvre des actions du CRACC. La conception du système sera complexe en raison du grand nombre de pays et devra tenir compte de l'expérience et des défis du système IMAP existant et des indicateurs existants du tableau de bord de la SMDD.

95. Le système SEA aura pour objet de gérer et d'ajuster la mise en œuvre des orientations stratégiques du CRACC. Pour cela, il :

- suivra le niveau d'avancement de la mise en œuvre des actions recommandées dans la Stratégie ;
- déterminera les réussites ainsi que les lacunes et leurs causes au niveau de la mise en œuvre des orientations/actions ;
- ajustera la planification de la mise en œuvre en réponse aux succès, aux lacunes et aux défis.

96. La CCNUCC fournit des orientations générales concernant la structuration et l'exploitation d'un système de type SEA, basé sur des indicateurs, pouvant suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'adaptation³⁸. Les orientations contiennent des exemples de systèmes existants de suivi de l'adaptation et de la résilience fournissant des informations climatiques, les risques climatiques, les impacts et la vulnérabilité, ainsi que les mesures de réponse à l'adaptation. Ces systèmes peuvent être soutenus par des approches de type « tableau de bord » ou « feux de signalisation » afin d'évaluer les progrès accomplis vers les résultats d'adaptation souhaités.

³⁷ COP28, Résultats du 1^{er} bilan mondial (paragraphe 49)

³⁸ Approaches to reviewing the overall progress made in achieving the global goal on adaptation technical paper by the Adaptation Committee, 2021.
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/AC_TP_GlobalGoalOnAdaptation.pdf

97. Les Parties contractantes devront soutenir le processus en fournissant des données pertinentes régulièrement et en temps voulu. La conception du système devra tenir compte, au niveau régional, des systèmes de partage de données et d'information du PAM, tels que l'IMAP. Il sera nécessaire de faire preuve de soin et de disposer de connaissances pour assurer la coordination avec les systèmes nationaux et internationaux d'informations climatiques existants, afin de réduire au maximum les nouvelles obligations en matière d'élaboration de rapport. Toute obligation d'élaboration de rapport créée dans le cadre du système SEA pour les entités nationales, régionales et locales s'appuiera sur les outils et les données existants utilisés dans chaque pays, afin d'éviter les doubles emplois ou les charges administratives supplémentaires.

98. Une matrice de suivi des performances basée sur les orientations stratégiques et définissant le suivi régulier de la mise en œuvre du CRACC devrait être approuvée par les Parties contractantes. Elle devrait prévoir le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques du CRACC accompagné d'ensembles d'indicateurs au niveau des pays.

Annexe II

Matrice de suivi des performances du Cadre régional d'adaptation aux changements climatiques

Matrice de suivi des performances assurant le suivi régulier des processus et des actions du CRACC	
Objectifs/orientations stratégiques	Indicateurs Niveau national
1. Cadres institutionnels et politiques appropriés, augmentation de la sensibilisation et de l'engagement des parties prenantes, et renforcement des capacités et de la coopération	
1.1. Renforcer la sensibilisation et l'engagement des principales parties prenantes en matière d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de campagnes de pays/nationales de sensibilisation et d'engagement en matière de changement climatique et d'adaptation.
1.2. Promouvoir des cadres institutionnels et politiques adéquats	Nombre de processus et de contenus de PAN et de CDN de pays/nationaux alignés. Nombre de processus de politique nationale visant à intégrer l'adaptation dans la planification du développement national mis à jour/mis en œuvre.
1.3. Promouvoir une approche régionale de la gestion des risques de catastrophe	Nombre de stratégies et de politiques nationales d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe (RRC) élaborées et alignées.
1.4. Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les plans locaux de protection et de gestion des zones d'intérêt particulier	Nombre d'actions nationales et locales et de mesures ciblées pour soutenir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, y compris les actions de solutions basées sur la nature, élaborées et mises en œuvre.
1.5. Améliorer la mise en œuvre et l'efficacité des politiques d'adaptation en suivant et en examinant les progrès	Nombre de pays dont les rapports de suivi et d'évaluation du CRACC sont mesurés par rapport aux indicateurs et aux objectifs du CRACC : – rapports annuels d'avancement du pays du CRACC ; – trois rapports annuels d'avancement du pays du CRACC ; – examens à mi-parcours du CRACC au niveau régional et national ; – évaluations régionales et nationales du CRACC à terme.
2. Élaboration de meilleures pratiques (y compris des mesures à faible regret) afin que l'adaptation aux impacts des changements climatiques soit efficace et durable :	
2.1. Déterminer les besoins et les meilleures pratiques en matière d'adaptation	Nombre de pays adoptant et mettant en œuvre des plans côtiers, rationalisant l'adaptation aux changements climatiques conformément à l'article 18 du Protocole GIZC

2.2. Intégrer, échanger et adopter les meilleures pratiques	Nombre de pays intégrant, échangeant et adoptant les meilleures solutions et pratiques en matière d'adaptation.
3. Accès aux mécanismes de financement existants et émergents pertinents pour l'adaptation aux changements climatiques, y compris les instruments internationaux et nationaux :	
3.1. Donner la priorité aux dépenses publiques relatives à l'adaptation aux changements climatiques et mobiliser les sources nationales de financement de l'action climatique	Nombre de ministères sensibles au climat utilisant l'argumentation du dossier de plaidoyer.
3.2. Accès au financement international	Nombre de propositions de financement international utilisant le dossier consultatif du PAM.
3.3. Créer des alliances avec le secteur bancaire et le secteur de l'assurance	Nombre de documents consultatifs, politiques et réglementaires pour les pays capables d'interagir avec le secteur bancaire et le secteur de l'assurance.
4. Prise de décision mieux informée grâce à la recherche et la coopération scientifique, ainsi qu'à la disponibilité et l'utilisation de données, d'informations et d'outils fiables :	
4.1. Comprendre la vulnérabilité des systèmes et secteurs naturels et socioéconomiques et des impacts possibles	Nombre de pays intégrant des analyses substantielles des risques et de la vulnérabilité dans leur planification de l'adaptation.
4.2. Renforcer les capacités de l'utilisation de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, et la promouvoir, aux niveaux régional et local	Nombre de pays utilisant les modules de formation.
4.3. Renforcer l'interface science-politique et l'accessibilité des connaissances connexes	Nombre de pays bénéficiant d'interactions virtuelles ou en face à face avec des climatologues du PAM
4.4. Élaborer des informations climatiques régionales à une résolution adaptée à la planification de l'adaptation	Nombre de pays s'appuyant sur les orientations centrales.